

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Culture et
de la Jeunesse

E6

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

Etaient représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote : 2

Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de l'avenant n°8 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir pour l'attribution d'une subvention municipale

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité,

Vu la convention d'objectifs signée entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir le 5 février 2019,

Considérant que l'association le Tamanoir développe une activité de programmation de concerts, d'ateliers musicaux et de location de studio de répétition,

Considérant que cette association rentre dans le cadre de l'objectif général et des actions de la cité éducative de Gennevilliers,

Considérant que les activités sont conventionnées par l'ensemble de ces partenaires, que sont la Ville de Gennevilliers, le Département, la Région, et l'Etat,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-Delib-E6-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir permettant le versement d'une subvention d'un montant de 12000€ dans le cadre contrat de développement département - ville.

En raison des fonctions exercées dans cette association, Zineb ZOUAOUI et Nadia MOUADDINE ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 29/06/22

Affiché le 6/07/22

Exécutoire le 6/07/22

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 1 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-Delib-E6-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022